

## COMMUNIQUÉ



**Westbury, le 10 octobre 2023** – Ceci est pour faire suite à certaines situations survenues lors des dernières semaines, la municipalité soucieuse de protéger ses employés, désire vous aviser qu’aucune tolérance n’est acceptée en matière de manque de respect et de savoir-vivre, d’harcèlement, de violence ainsi que toutes forme d’intimidation.

C’est dans ce même ordre d’idée que le conseil municipal s’est positionné et a adopté 2 politiques en mai dernier, soit la politique 2023-16 de prévention des comportements violents en milieu de travail et la 2023-15 contre le harcèlement au travail, afin de protéger les personnes travaillant pour la municipalité.

Aucune conduite inacceptable ne sera tolérée. N’oubliez pas de rester poli et respectueux.

La direction et des membres du conseil municipal s’engagent à prendre les mesures nécessaires pour assurer la protection des travailleurs exposés à de telles situations.

Savez-vous que depuis l’hiver dernier, la Sûreté du Québec, devient un partenaire direct avec la municipalité du Canton de Westbury par une approche relais : dans l’administration municipale, les services municipaux et communautaires, ainsi que partenaires en sécurité publique.

Nous vous rappelons du même temps qu’aucun citoyen, en aucun temps, ne peut arrêter les journaliers de voirie lors de leurs travaux en cours. Toutes personnes désirant donner des commentaires ou ayant des plaintes à faire doivent communiquer avec l’administration municipal (directrice générale ou adjointe administrative).

Les plaintes téléphoniques ne sont pas considérées formelles. Ces dernières sont considérées lorsqu’elles sont datées et signées par le plaignant. Les formulaires sont disponibles au bureau municipal ainsi que sur le site Internet de la municipalité [www.westbury.ca](http://www.westbury.ca).

Nous espérons compter sur votre précieuse collaboration et rappelez-vous que derrière la municipalité, il y a des êtres humains. Merci de nous respecter.



Nathalie Audet  
Directrice générale et greffière-trésorière



## COMMUNIQUÉ(SUITE)

### HARCÈLEMENT ET INTIMIDATION QUÉBEC VEUT AIDER LES MUNICIPALITÉS À SE DÉFENDRE CONTRE LES CITOYENS AGRESSIFS

Des élus de beaucoup de régions se sont plaints d'intimidation et de harcèlement, y compris à la Sûreté du Québec, ont rapporté de nombreux médias régionaux.

*C'est dans ce contexte que la Gazette officielle du Québec a annoncé, le 29 mars 2023, le versement de un (1) million de dollars à la FQM, et autant à l'UMQ. L'argent doit servir à créer un fonds d'aide aux municipalités « qui ont entamé des recours judiciaires, ou qui souhaitent le faire, pour contraindre un citoyen de cesser d'intimider ou de harceler un employé ou un élu municipal ».*

Une annonce officielle a été faite par la ministre des Affaires municipales, Andrée Laforest, le 25 avril 2023. « Derrière chaque membre du personnel et chaque élu, il y a un humain qui mérite d'être traité comme du monde! Nous agissons donc concrètement, à la fois en prévention et en sensibilisation, pour lutter contre l'intimidation et les agissements irrespectueux », a affirmé Mme Laforest.

Intimidation et harcèlement sont déjà visés par un plan d'action ministériel, lancé juste avant les élections de 2021. La FQM et l'UMQ font de la sensibilisation et des formations. L'UMQ propose même un programme d'assurance couvrant une partie des frais à engager pour faire cesser les gestes ou propos « diffamants, harcelants ou haineux ». Pourtant, le phénomène ne semble pas se résorber.

Intitulée Traitons les élu(e)s municipaux comme du monde, la vidéo de sensibilisation peut être consultée sur YouTube.

*La Sûreté du Québec a reçu près de 400 signalements de propos menaçants ou de menaces envers des élus provinciaux québécois en 2021, presque 25 fois plus qu'en 2019. « Il y a de plus en plus de motifs qui creusent le fossé entre la population et les élus municipaux, surtout dans les petites municipalités », observe Danielle Pilette, professeure spécialisée en gestion municipale à l'UQAM.*

Non seulement les élus veulent réaliser des projets alors que les citoyens « s'attendent à ce que ça leur coûte le moins cher possible », mais aussi la situation financière de la municipalité est souvent mal comprise, dit-elle. À Wickham, rehausser le service de pompiers pour répondre aux exigences de Québec « aurait augmenté les coûts pratiquement du triple », estime l'ex-maire Lacharité. « Quand c'est le temps de prendre des décisions, les grosses municipalités ont un département de communications pour faire des pressions positives. Nous, on n'a pas ces ressources : on a de la misère à joindre les deux bouts ! » Le ministère des Affaires municipales devrait s'organiser pour intervenir avant que ce genre de problèmes ne s'envenime, soutient Mme Pilette. « Il appartient au Ministère, dans ses directions régionales, de former et de fournir des services de médiation – et ils ne le font pas ! »

Extraits : SOURCE : Ariane Krol, Journaliste, Publié le 1er avril 2023 © La Presse Inc. SOURCE : Taib Moalla, journaliste, Publié le 25 avril 2023 © Le Journal de Québec

